DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*02
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

☒ **Personne morale** ☐ **Personne physique :** ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom: LAURY CHALONGES DIS
Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique: SAS, société par actions simplifiée
Pour une personne morale

N° SIRET: 33098141600028
Le cas échéant

Adresse: ROUTE DE CLISSON
N° et voie ou lieu-dit

LES CHALONGES
Complément d'adresse

Code postal: 44115
Commune: BASSE GOULAINE

Pays, si le déclarant réside à l'étranger:
Province ou région étrangère:

Téléphone: +33251795454 Portable: Fax: (facultatif)

Courriel: maintenance.polesud@scaouest.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom: LAURY Prénoms: PIERRE

Qualité: PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET: 33098141600028

Enseigne ou nom usuel du site: LECLERC

Adresse de l'installation : ☐ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente : ROUTE DE NANTES
N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal: 44430
Commune: LE LOROUX BOTTEREAU

Téléphone: +33251795454 Portable: Fax: (facultatif)

Courriel:

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site…) :

Réalisation d'une station-service, en libre-service sans surveillance, comportant notamment les équipements suivants :

Distribution de carburant :
3 appareils distributeurs multi-produits VL 24h/24
1 appareil distributeurs mono-produit PL 24h/24 + Satellite
2 appareils distributeurs PL AD Blue
Ces appareils distributeurs seront équipés de lecteur de carte bancaire

Stockage Enterré de Carburant
2 réservoirs enterrés double-enveloppe 100m³ chacun, comportant les produits suivants :

Réservoirs n°1 = 100m³
- 40 m³ GO
- 40 m³ GO
- 20 m³ SP98

Réservoirs n°2 = 100m³
- 30 m³ E.85
- 60 m³ SP95-E.10
- 10m³ AD BLUE

Les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ☐ Oui ☒ Non

  Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ☐ Oui ☒ Non

- une installation classée relevant du régime de déclaration : ☐ Oui ☒ Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m**,
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum**, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime[1] (D ou DC)
1435	2	Stations service	7000	m3	DC
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de sub	151.15	t	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : http://www.ineris.fr/aida

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

Explications rubrique 1435

Volume estimatif de Gasoil (GO) par an prévu : 5000 m3
Volume estimatif d'essence (E10/SP98/E.85) par an prévu : 2000 m3

Explications rubrique 4734

2 Réservoirs 100m³ neufs à installer, enterrés, conforme à la norme Européenne NF EN 12285, en double enveloppe, équipé d'un détecteur de fuites (voir plan joint)

Répartition des produits :
1 réservoir 100m³ 3 cpts : 40m³ GO + 40m³ GO + 20m³ SP98
1 réservoir 120m³ 3 cpts : 30m³ E.85 + 60m³ E.10 + 10m³ AD BLUE

Masse Total (en Tonnes)
GO : 80m³ x 0,840 = 67.2 Tonnes
E.10 : 60m³ x 0,755 = 45.3 Tonnes
SP98 : 20m³ x 0,755 = 15.1 Tonnes
E.85: 30m³ x 0,785 = 23.55 Tonnes

Soit une capacité réelle future d' ESSENCE de : 83.95 Tonnes
Soit une capacité réelle future au TOTAL de : 151.15 Tonnes

La capacité réelle du site étant SUPERIEURE à 50 T d'essence, mais inférieure à 1 000 T au total, notre installation sera soumise à déclaration avec contrôle périodique (DC) sous la rubrique 4734.

[1] D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- ☐ réseau public de distribution d'eau : volume maximum annuel en m^3 :
- ☐ milieu naturel (hors forage souterrain) : volume maximum annuel en m^3 :
- ☐ forage souterrain : volume maximum annuel en m^3 :
  - ☐ de plus de 10 mètres de profondeur
- ☐ autres, préciser :

b) Rejet d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation classée : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduaires :

Eau de nettoyage de l'aire de distribution et aire de dépotage de la station-service comportant des traces d'hydrocarbures

Exutoire des eaux résiduaires :

☒ réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration

☐ milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

Les liquides susceptibles d'être pollués sont collectés et traités au moyen d'un décanteur-séparateur d'hydrocarbures (DSH), conforme à la norme NF EN 858-1 et muni d'un dispositif d'obturation automatique.

Le réseau de collecte est aménagé pour permettre un prélèvement aisé d'échantillons et est conçu et dimensionné de façon à évacuer un débit minimal de 45 litres par heure, par mètre carré de l'aire considérée, sans entraînement de liquides inflammables.

Les bouches d'égout ainsi que les caniveaux non reliés au séparateur seront situés à une distance minimale de 5 mètres de la paroi des appareils de distribution

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m^3 : 1

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Le sol des aires de distribution, de dépotage et des locaux de stockage ou de manipulation des matières dangereuses sont étanches, incombustibles et équipés de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage et les matières répandues accidentellement.

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC[2] faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE[3] et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU[4]) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs…) : ☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

GAZ

[2] PAC : Politique agricole commune
[3] Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC
[4] SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

RV1 : Lors du déchargement de carburant de la catégorie B d'une citerne de transport dans les installations de stockage des stations-service, les vapeurs générées par le déplacement de carburant sont renvoyées dans la citerne de transport au moyen d'un tuyau de raccordement étanche aux vapeurs.

RV2 : L'installation est équipée de systèmes actifs de récupération des vapeurs, afin de permettre le retour d'au moins 90 % des vapeurs dans les réservoirs fixes des stations-service, muni d'un dispositif de régulation en boucle fermée.

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

SANS OBJET

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

SANS OBJET

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets : ☐ Oui ☒ Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

☒ Prise d'eau sur le réseau incendie public

☒ Autre (préciser) :

2 appareils d'incendie (bouches ou poteaux d'incendie) d'un diamètre nominal DN 100 situés à moins de 100 mètres de la station-service.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

- Sur chaque îlot de distribution, d'un système manuel commandant en cas d'incident une alarme optique ou sonore.

- 1 dispositif permettant de rappeler à tout instant aux tiers les consignes de sécurité et les conduites à tenir en cas de danger ou d'incident : par exemple

- 1 système d'alarme incendie (ou tout moyen permettant d'alerter les services d'incendie et de secours dans le cas des installations sans surveillance)
- 1 Dispositifs automatiques d'extinction

- L'installation électrique comporte 1 dispositif de coupure générale permettant d'interrompre si besoin l'ensemble du circuit électrique à l'exception des systèmes d'éclairage de secours et d'obtenir l'arrêt total de la distribution de carburant.

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de **traitement de déchets** (**hors collecte**[5] **des déchets**) soumise à déclaration et nécessitant un **agrément** en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage…) : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, préciser :

Déchets à traiter		Filière de traitement		Quantités maximales
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

[5] Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à le 12/03/2020

Signature du déclarant